

**EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dont la charge brute de pollution organique est  
inférieure ou égale à 1,2kg de DBO<sub>5</sub>**

**Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation  
d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du  
SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif.**

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

*Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC - est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.*

**PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**

Copie de l'étude (de préférence numérisée) de définition de dimensionnement et d'implantation de filière constituée de :

Plan de situation au 1/25 000

Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle

Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

**Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## Informations générales

### NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

### COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @ .....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @ .....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : .....

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : .....

## Caractéristiques du projet

### MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

### CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui  Non

#### Pour nous écrire :

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

Détail des éléments qui seront conservés :

.....  
.....  
.....

## **Maison d'habitation individuelle**

### **Type de Résidence**

Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser : .....

Combien de pièces principales\* (PP) la construction compte-t-elle ?

.....

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bains, buanderie, etc.)

**Cas particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« Nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

Quel est le nombre d'EH retenu ? ..... EH

*N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.*

**Autres immeubles** (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est le type de local? .....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? ..... EH

## **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?  Oui  Non

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?  Oui  Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  Oui  Non

*N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

### **Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui  Non

*N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.*

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : ..... m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : ..... m<sup>2</sup>

– Pente existante :  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

– Terrain inondable :  Oui  Non  Ne sais pas

– Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  Oui  Non

*N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.*

– **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse

à dominante sableuse

à dominante limoneuse

– Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  Oui  Non

## OBSERVATIONS

*Vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :*

.....  
.....  
.....

## Caractéristiques de l'installation projetée

### INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

#### Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine)

500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : ..... litres

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

Fosse toutes eaux Volume : ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : ..... m<sup>3</sup>

#### Pour nous écrire :

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

Est-il intégré à la fosse ?  Oui  Non  Ne sais pas

**Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) : .....

**Toilettes sèches :**

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....  
.....

### **Traitement secondaire**

#### **Épandage par le sol en place**

**Tranchées d'épandage**

Longueur = ..... m soit ..... tranchée(s) x ..... m      Largeur = ..... m  
Profondeur = ..... m

**Lit d'épandage**

Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m  
Profondeur = ..... m

#### **Épandage par un massif reconstitué**

**Lit filtrant vertical non drainé**

**Lit filtrant drainé à flux horizontal**

**Filtre à sable vertical drainé**

Longueur = ..... m      Largeur = ..... m      Surface = ..... m<sup>2</sup>  
Profondeur = ..... m

**Terre d'infiltration**

Hauteur = ..... m  
Longueur à la base = ..... m      Longueur au sommet = ..... m  
Largeur à la base = ..... m      Largeur au sommet = ..... m

**Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe**

Fournisseur : .....  
Surface de filtration = ..... m<sup>2</sup>

### **INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE**

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :  
.....

#### **Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : ..... EH

### DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : ..... L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : .....

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

### MODALITES D'EVACUATIONS DES EAUX TRAITEES

Par infiltration dans le sol en place

Via le dispositif de traitement par épandage

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ..... ml soit ..... tranchée(s) x ..... m

Profondeur = ..... m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m

Profondeur = ..... m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

*N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)*

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....

Propriétaire/gestionnaire : .....

Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

.....

Propriétaire/gestionnaire : .....

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

#### Pour nous écrire :

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10

## **ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

À informer le SPANC de toute modification de son projet ;

À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;

À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;

À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;

À procéder à la réception des travaux avec le maître d'œuvre par le maître d'ouvrage (la mission du SPANC ne se substitue pas à la mission du maître d'œuvre)

À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;

À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;

À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC : (Redevances appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

- Contrôle de conception : **81 €**
- Contrôle de réalisation : **150 €**

**Fait à : ....., le .....**

**Signature**

### **Pour nous écrire :**

Vallons de Haute Bretagne Communauté  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
Tél. 02 99 57 03 80 - Fax 02 99 57 37 10